

Délibération n°2024/13 du 25 avril 2024

**Objet : Autorisation de lancer un appel d'offre relatif à une prestation de production audiovisuelle d'une émission de concours culinaire visant la promotion de l'apprentissage en Corse**

Le Conseil d'administration de l'Afpa,

Vu le Code du travail, notamment ses articles R. 5315-3 4°, R. 5315-8,

Vu la délibération n°2017/17 du 20 juin 2017 relative à la nature des marchés et accords-cadres soumis à délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite le cas échéant d'un montant déterminé et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale ;

Après en avoir délibéré le 25/04/2024 décide :

**Article I**

Le Conseil d'administration prend note des caractéristiques de l'appel d'offre relatif à une prestation de production audiovisuelle d'une émission de concours culinaire visant la promotion de l'apprentissage en Corse.

Il autorise la Directrice générale à réaliser et signer l'ensemble des actes permettant la contractualisation de ce marché.

**Article II**

La Directrice générale assure l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Conseil d'administration

Jean Marie Marx